

- > Réf. JFA / CB / n° 595
- > Objet : Octroi de l'habilitation de la Ligue ALPC de Badminton

Mesdames les Co-Présidentes,
Monsieur le Co-Président,

Dans le cadre de la restructuration territoriale administrative française et de son nouveau découpage en 13 grandes régions métropolitaines au 1^{er} janvier 2016, il sera procédé à la fusion des ligues Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin à l'occasion des assemblées générales extraordinaires des trois ligues qui se tiendront respectivement le 11/06/2016, le 17/06/2016 et le 24/06/2016.

Par la présente, le conseil d'administration de la Fédération Française de Badminton prend acte de cette opération et, conformément aux articles 3.1 et suivants du règlement intérieur fédéral, procède à l'octroi de l'habilitation de la Ligue ALPC de Badminton, sous réserve de l'approbation du traité de fusion par les assemblées générales extraordinaires précitées.

L'octroi de l'habilitation de la Ligue ALPC de Badminton sera effectif dès l'approbation du traité de fusion par la dernière assemblée générale extraordinaire.

Veillez agréer, Mesdames et Monsieur les Co-Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-François ANINAT
Secrétaire Général

Copie :

Comité Départemental 24	Comité Départemental 16	Comité Départemental 19
Comité Départemental 33	Comité Départemental 17	Comité Départemental 23
Comité Départemental 40	Comité Départemental 79	Comité Départemental 87
Comité Départemental 47	Comité Départemental 86	
Comité Départemental 64		